



Déclaration liminaire de l'Unsa-Éducation CDEN du 19 février 2021

Madame la Préfète,
Madame l'Inspectrice d'Académie,
Madame la Présidente du Conseil départemental,
Mesdames, Messieurs,

La pandémie de la Covid-19 a révélé une crise de confiance sans précédent dans notre société. Rares sont ceux qui font encore confiance à ceux qui nous gouvernent, ou aux experts de tous poils qui envahissent les plateaux télé ou la toile pour nous expliquer tout et son contraire avec la même assurance. Et dans ce contexte, nombreux sont ceux qui ne croient plus en rien et qui par la force des choses finissent par se résigner et se replier sur eux-mêmes. Et d'aucuns de se demander si nous faisons encore société.

La difficulté et l'ampleur de la tâche n'arrêteront pas l'Unsa-Éducation dans sa démarche de recherche d'un dialogue social et d'un rétablissement de la confiance, seules solutions efficaces à une sortie de crise quelle qu'elle soit.

C'est pourquoi, dans le contexte actuel, toujours aussi difficile, pour que les personnels puissent maintenir leur haut niveau d'engagement, l'Unsa-Éducation demande bien plus que des mots. Notre fédération souhaite un réel engagement du ministère.

Féliciter et remercier la profession de sa formidable adaptation à la situation de crise que nous traversons, comme l'a fait le Ministre dans son message du 4 janvier, ne saurait suffire. Le seul discours aurait même tendance à être désormais perçu comme une provocation, tant il est vide de réelles intentions. Surtout quand les décisions prises sont bien loin de concrétiser la reconnaissance et la nécessaire valorisation des métiers de l'éducation.

Nous nous retrouvons ce jour pour la répartition des moyens dans le département.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national vont dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré : l'Unsa-Éducation dénonçait déjà ces choix l'an passé. Les moyens prévus ne feront qu'accentuer la mise sous tension des établissements.

Dans notre académie, la suppression de 12 ETP heures postes et leur compensation par 8 ETP en HSA est un choix qui complexifie l'organisation des établissements, fait obstacle au fonctionnement des collectifs pédagogiques, ajoute de la pression pour des personnels surchargés et à la limite de la rupture.

Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19.

Elle refuse les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin.

L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de

subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

Dans le 1er degré, la dotation de 19 postes dans un contexte de baisse des effectifs d'élèves n'est pas pour autant une bonne nouvelle.

Elle ne permettra pas nécessairement l'amélioration des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et limitation d'effectifs.

Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école.

La direction d'école est un chantier majeur de ces derniers mois. Les évolutions sont là, bien qu'encore insuffisantes. L'Unsa Education continue d'œuvrer auprès du ministère pour obtenir une amélioration des conditions de travail et de la rémunération de l'ensemble des directrices et directeurs d'écoles, chargé.e.s d'école compris.

A la rentrée 2021, le régime des décharges va être amélioré pour les directions 9 et 13 classes mais aussi pour les écoles de 1 à 3 classes.

Madame l'Inspectrice, 6 postes de la dotation y seront consacrés. L'UNSA Education vous remercie d'avoir d'ores et déjà bloqué ces moyens alors que les textes sont encore à paraître. Toutefois, pouvez-vous nous assurer que cette dotation fléchée sera bien suffisante pour couvrir l'ensemble des augmentations des régimes de décharges. Depuis le début de la pandémie les décharges des écoles 1/3 classes servent de variable d'ajustement pour les remplacements, cela ne doit pas perdurer. **La sanctuarisation des décharges des écoles de 1 à 3 classes avec la mise en place d'un calendrier régulier et annualisé est une demande de l'Unsa Education.**

Ce projet de carte scolaire ne laisse apparaître aucune création de remplaçant alors que nous savons à quel point la situation est tendue et que les moyens de remplacement sont insuffisants, même hors épidémie, pour répondre à la demande.

Ce CDEN est aussi l'occasion de vous alerter sur la situation du remplacement de notre département. Notre inquiétude est grande quant à l'avenir des contractuels embauchés depuis le mois de novembre dans le 1er et le 2nd degré. **Les contrats arrivent à terme aujourd'hui.** A ce jour, nos informations laissent craindre un non-renouvellement de ces contrats. Une telle décision ne ferait qu'accroître les difficultés que nous connaissons déjà. C'est pourquoi l'Unsa Education demande la prolongation jusqu'à la fin de l'année scolaire des contrats des enseignants et AED recrutés dans le cadre de la crise sanitaire.

L'Unsa Education demande aussi la consolidation du réseau d'aide en abondant les RASED pour couvrir un plus large territoire et pour éviter un saupoudrage des aides.

Il est également indispensable de renforcer le nombre des enseignants référents et de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL et l'accompagnement des AESH.

Si nous étudions lors de ce CDEN les moyens d'enseignement, nous ne pouvons pas faire abstraction du contexte sanitaire. Il est inacceptable que, par manque de moyens en personnels

techniques, des enseignants, des AED mais surtout des élèves soient obligés de désinfecter leurs tables en utilisant des produits très dangereux, qui nécessite le port d'équipement de protection individuelle (gants, lunettes, etc...) qu'ils n'ont pas.

Enfin, nous regrettons que le groupe intersyndical qui réunit les représentants du Département et des équipes de direction des collèges ne se soit pas tenu depuis le mois de novembre 2020. C'est une instance de dialogue qui permet d'échanger sur différentes problématiques RH, financières et matériels, dans le but de travailler ensemble à l'amélioration des conditions d'accueil et de réussite de nos élèves. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une date de la part du cabinet de la présidente du département.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction car, depuis trop longtemps, ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et si rien n'est fait pour apporter une réponse Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, seront d'emblée obérées par la réalité. A la prochaine rentrée, ce sont 3 postes de personnels administratifs qui seront supprimés en EPLE et 8 dans les services de la région académique des Hauts de France. Alors que les collègues connaissent une charge de travail sans précédent, cette mesure est incompréhensible. Ces retraites vont contribuer à la dégradation des conditions de travail des collègues administratifs et nourrir les tensions qui règnent dans les services.

Enfin, le projet de loi de décentralisation, différenciation et déconcentration et à présent décomplexification dite loi 4D prévoit le transfert de la « médecine scolaire » et évoque pour les adjoints gestionnaires des collèges et lycées un pouvoir d'instruction de la collectivité. Cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes. C'est l'équilibre du fonctionnement des EPLE qui est en danger. Les collègues seront pris entre le marteau et l'enclume. Nous le réaffirmons, il est possible d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités, notamment en utilisant les outils déjà existants comme la contractualisation tripartite Etat/collectivité/EPLE mais la décentralisation des personnels n'est pas une voie qui le permet.

Concernant les personnels de santé, l'Unsa-Éducation et ses syndicats SNIES-Unsa et SNMSU-Unsa, affirment que cette loi dite 4D met en péril le bien-être à l'École.

Car concrètement, grâce aux infirmier-es de l'Éducation nationale, les élèves et les étudiants bénéficient d'un lieu d'accueil, d'écoute, de soins, d'actions de prévention, de consultations, de dépistage, d'éducation à la santé (sexualité par exemple), et de soins d'urgence. Les élèves et les étudiants sont les premières victimes de ce projet de décentralisation. La réussite éducative sera liée à la priorité politique départementale ou régionale.

Les dépistages infirmiers et leur suivi, en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives, favorisent les apprentissages. Avec la loi 4D :il n'y aura plus de garantie d'un engagement national équitable, entraînant l'inégalité liée au lieu d'habitation ; il n'y aura plus d'équipe pluridisciplinaire où chaque membre appartient à un même ministère, avec un objectif identique, la réussite de tous ; il n'y aura plus de contact de santé de proximité pour les élèves et leurs familles entraînant des renoncements aux soins. Aussi, exigeons-nous leur maintien au sein du ministère de l'Éducation nationale.

Le SNMSU-Unsa fait la même analyse pour les médecins scolaires et réaffirme son engagement à défendre l'appartenance des médecins scolaires à l'Éducation nationale et son soutien aux propositions de la Cour des comptes concernant la création d'un service de santé scolaire en académies, et non pas d'un service « départemental » de santé scolaire.

Enfin, concernant les adjoints gestionnaires, A&I/UNSA a été reçu en urgence, fin décembre, par le Ministre de l'EN sur cette problématique. Ce dernier a affirmé son opposition personnelle à la décentralisation statutaire des adjoints gestionnaires et nous indiquait que l'avant-projet, élaboré par le gouvernement à la demande majoritaire des élu.e.s locaux, ne prévoyait qu'une expérimentation du « pouvoir d'instruction » qui reste à définir. En l'état actuel des choses, l'Unsa-Éducation demeure hostile à ce projet de loi car il ne répond pas aux vraies questions posées par le fonctionnement des EPLE et **exige que les adjoints gestionnaires restent placés sous la seule et unique autorité de l'Éducation nationale.**

Christelle CAPLIN DAHENNE et Nathalie PUISSANT